



Programme Référent Harcèlement moral et Comportements sexistes

Objectifs principaux	Permettre aux référents désignés de maîtriser leurs responsabilités légales et pratiques, de détecter et de traiter les situations de harcèlement moral ou sexiste, et de participer activement à la prévention et à la construction d'un climat de travail sain, respectueux et équitable
Objectifs pédagogiques	À l'issue de la formation, les participants seront capables de : Comprendre le cadre réglementaire et les obligations liées à la prévention du harcèlement Identifier les comportements problématiques et les situations à risque Observer les signaux faibles dans les relations professionnelles Proposer des actions de sensibilisation et des leviers d'intervention en cas d'alerte Appliquer les procédures de signalement et de traitement avec impartialité Participer activement à la prévention et à la qualité de vie au travail dans leur structure
Public	Toute personne désignée comme référente harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein du CSE ou de l'entreprise, ainsi que les responsables RH, QVCT ou encadrants souhaitant renforcer leurs compétences sur ce sujet.
Durée de la formation	7 heures
Séquence synchrone ou asynchrone	Synchrone
Prérequis	Aucun
Moyens Pédagogiques	Apports réglementaires et jurisprudentiels, analyse de situations réelles, jeux de rôle, livret stagiaire avec modèles de procédures, schémas d'alerte, vidéos de mise en situation, fiches repères sur la posture du référent et études de cas anonymisées.
Critères de réussite et certification	Évaluation à chaud par une mise en situation finale (simulation de recueil de parole et propositions d'actions). Une attestation de formation est remise à chaque participant.
Nbre de participants	De 1 à 10 participants
Lieu	Présentiel ou en intra-établissement
Modalités et délais d'accès	L'inscription s'effectue en ligne ou par courriel auprès de notre service formation. Après validation administrative et financière du dossier, l'accès à la formation est garanti sous 3 jours ouvrés (ou à la date de la prochaine session planifiée)
Financements	Cette formation n'est pas éligible au CPF . Elle peut cependant être prise en charge, totalement ou partiellement, le FIPU , par votre OPCO, France Travail, l'Agefiph ou tout autre financeur compétent, sous réserve d'éligibilité et d'acceptation du dossier
Accessibilité aux Personnes En Situation De Handicap	Notre organisme étudie toute demande d'aménagement (rythme, supports, locaux, aide technique ou humaine) afin de garantir l'égalité d'accès à la formation. → Contact référent handicap : Séverine molinero. tél. : 0787559275 contact@mentoriel.fr
Contacts	Responsable pédagogique contact@mentoriel.com délai de réponses sous 72 heures ouvrées
Tarif INTER	470 € par personne
Tarif INTRA	Cette formation étant conçue sur mesure, le tarif est établi sur devis personnalisé (durée, lieu, nombre de participants). Contact devis : contact@mentoriel.com

Objectifs spécifiques :

Cette formation vise à rendre le référent légitime, formé et opérationnel. Il développera sa capacité à écouter, orienter et signaler de manière structurée et bienveillante, tout en préservant la confidentialité et la neutralité. Il sera également en mesure de relayer les bonnes pratiques, d'animer une politique de prévention en interne, et de faire le lien entre les salariés, la direction et les partenaires sociaux sur ces sujets sensibles.





Déroulé pédagogique

Matin (9h00 – 12h30)

Accueil, clarification du rôle et du périmètre d'action du référent
Cadre juridique : Code du travail, jurisprudence, obligations de l'employeur
Définitions et typologies : harcèlement moral, sexuel, agissements sexistes
Facteurs de risque, contextes aggravants et culture d'entreprise
Étude de situations : repérer les signaux d'alerte, réagir sans surinterprétation

Après-midi (13h30 – 17h00)

Méthodologie de recueil de témoignage et posture du référent
Exercices de mise en situation : écoute, questionnement, signalement
Construction d'un plan d'actions de prévention
Communication interne et sensibilisation des équipes
Évaluation, bilan collectif, remise des attestations

Maintien et actualisation des compétences

Une mise à jour des compétences est recommandée tous les 2 à 3 ans, en particulier en cas d'évolution réglementaire ou organisationnelle. Un module de perfectionnement peut être proposé en complément.

Rappel réglementaire – Passeport de prévention

Instauré par la loi n°2021-1018 du 2 août 2021, le **Passeport de prévention** permet de centraliser les attestations, certificats et diplômes liés à la **santé et à la sécurité au travail**. Il facilite le suivi des formations obligatoires pour les **travailleurs**, les **employeurs** et les **organismes de formation**.

Calendrier de mise en œuvre

1er septembre 2025 : accès pour les **organismes de formation**
1er trimestre 2026 : accès pour les **employeurs**
4e trimestre 2026 : accès pour les **travailleurs et demandeurs d'emploi**

